Notice sur la rage

Numéro d'inventaire : 1979.00389
Auteur(s) : Louis-Pierre Baltard
François Chaussier
Joseph Enaux
Type de document : image imprimée
Éditeur : Baltard (Louis-Pierre)
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1785 (après)
Inscriptions :
• lieu d'édition inscrit : 239 rue Dominique, 249 rue du Bacq Paris
• inscription : En bas à l'intérieur de la bordure, à dr. : "Baltard del. Sculp / Déposé à la Bibliothèque Nationale, le 17 Ventose / An 8 de la République", en bas dans le tr. c. : "Extrait d'un ouvrage des Citoyens Chaussier et Enaux, publié par ordre des Etats de Bourgogne sous le titre de "Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère &c. Dijon 1735 in-12"
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Deux colonnes de texte surmonté à g. d'une gravure d'un chien enragé, à dr. d'une gravure d'un crâne de chien.
Mesures : hauteur : 23 cm ; largeur : 28,2 cm
Mots-clés : Sciences naturelles (post-élémentaire et supérieur)
Historique : Planche en 12 articles tirés d'un ouvrage des citoyens Chaussier et Enaux, publié par ordre des Etats de Bourgogne sous le titre de "Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère & c.", publié initialement en 1785.
Représentations : représentation scientifique : rage, chien, crâne
Autres descriptions : Langue : Français
ill.

NOTICE SUR LA RAGE.

Art. I. *LA RAGE* est une maladie aigue caractérisée par des accès de fureur, des envies de mordre souvent accompagnée de l'horreur de l'eau, des boissons et quelquefois de convulsions à l'aspect des corps brillans et lumineux.

II. Cette maladie survient spontanément à quelques animaux; l'homme et plusieurs autres animaux n'en sont attaqués que par la morsure d'un animal déja malade, par le contact ou l'introduction de sa bave dans une blessure ou sur une partie recouverte d'une peau très fine.

III. Le chien, le loup, le renard sont le plus sujets à cette maladie et elle leur survient principalement en été, en hiver surtout à l'époque de leur chaleur.

IV. Lorsque la rage survient à un chien, il est d'abord triste, abattu, il reste tapi dans un coin, grogne souvent, sans cause apparente, surtout contre les étrangers, il cherche à les mordre; le plus ordinairement il refuse les alimens, la boisson, ou en prend en petite quantité: après deux ou trois jours de cet état, les symptomes augmentent, l'animal quitte tout à coup la maison de son maître, fuit de tous côtés, mais sa démarche est incertaine, mal assurée, le poil est hérissé, l'œil hagard, fixe, brillant, la tête est basse, la gueule béante, pleine d'une bave écumeuse, la langue est pendante, la queue serrée (comme il est exprimé dans la figure.) alors il éprouve des accès de fureur qui reviennent par intervalles, il se jette sur les animaux qu'il rencontre les mord, et continue ensuite son chemin: à ce dégré de la maladie l'animal ne prend ordinairement aucun aliment, et évite la boisson. Quelquefois cependant on le voit manger, boire et même traverser les rivieres: ainsi c'est par le rapprochement, le concours de tous ces signes que l'on peut bien juger de la nature de la maladie et en général on doit se défier de toute morsure faite par un animal qui n'a pas été provoqué.

V. Il est donc du devoir de tout bon Citoyen de veiller attentivement sur l'état des animaux qui sont à sa maison et dès les premiers signes de la maladie d'un chien il doit pour la sureté de sa propre famille, pour la tranquillité publique ou le sacrifier sur le champ, ou l'enfermer dans une cour, dans un endroit isolé dont il ne puisse s'échapper.

VI. Lorsqu'un loup est enragé il quitte les bois, court dans les campagnes, se jette avec fureur sur tous les animaux qu'il rencontre, attaque même les hommes et n'est effrayé ni de leur nombre, ni du bruit de leurs armes.

Art. VII. S'il un loup est vagabond, si un chien malade s'est échappé de la maison de son maître, la police du lieu doit charger quelques hommes courageux et prudents de poursuivre l'animal jusqu'à ce qu'ils ayent pu l'arrêter, ou le tuer: les hommes chargés de ce soin doivent être armés d'un sabre, d'un fusil, et ne pas s'écarter beaucoup les uns des autres.

VIII. Lorsqu'un homme a été mordu par un animal enragé le premier soin doit être de laver sur le champ la blessure, de la presser en différents sens pour exprimer le sang et entraîner la bave que la dent de l'animal y a insinuée.

On peut pour cet objet employer l'eau d'une fontaine, d'un ruisseau que l'on rencontre, mais les lotions sont bien plus efficaces si on emploie l'eau chaude, si on y fait fondre du savon, du sel, l'eau de chaux, l'eau de lessives sont aussi très efficaces: on peut aussi employer l'urine chaude.

IX. Après cette lotion premiere qui doit être faite avec beaucoup de soin et continuée aumoins 10 minut. il faut bruler la partie mordue soit en y appliquant un fer rouge, soit en y appliquant un caustique tel que l'eau forte ou autre substance de cette nature; mais quelque moyen que l'on emploie, il faut que la brulure comprenne toute l'étendue de la morsure, qu'elle en suive exactement le trajet, la direction et pour bien faire cette opération importante il faut observer 1°. que dans le nombre des dents qui garnissent la machoire de l'animal il y en a de chaque coté deux longues aigues, recourbées, (comme il est exprimé dans la figure) 2°. que l'animal furieux les enfonce avec force. 3°. que les chairs serrées par les machoires cedent à la force qui les presse et qu'ainsi les morsures sont souvent obliques et plus profondes qu'elles ne le paroissent.

X. Quelque soit le nombre, la grandeur, la situation des morsures il faut apporter à toutes la même attention.

XI. La suite du traitement doit consister dans des pansements simples avec quelques onguents propres à faciliter, à entretenir la suppuration, à hâter la chute des parties qui ont été brulées. Il importe aussi d'écarter du blessé tout objet de crainte, d'inquiétude et de lui faire sentir que le traitement est très efficace puisqu'il détruit le venin dans la partie ou il avoit été porté.

XII. On doit employer le même traitement pour le bétail qui a été mordu par un animal enragé cependant si la morsure étoit bornée, à la queue, à l'oreille, à une partie de peu d'importance pour la vie, il est plus simple, plus court de couper sur le champ la partie au delà de l'endroit de la morsure.

COLLECTION EDGARD FOURNIER

Déposé à la Bibliotheque Nationale, Leur Ventose An 8. de la République.

Baltard del. Sculp.

Se vend à Paris chez l'Auteur, rue Dominique N°. 889. vis du Bacq N°. 949, Maison Boulogne.

Extrait d'un ouvrage des Citoyens Chaussier et Enaux, publié par ordre des Etats de Bourgogne sous le titre de Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipere &c. Dijon 1788 in 12.